

ne nous avait pas parlé dans le passé mais qu'a fait apparaître cette série d'audiences c'est, en plus de cette misère financière, le stress qu'elle provoque au niveau familial—c'est-à-dire le stress infligé à la cellule familiale. Un organisme qui a comparu devant nous nous a apporté des preuves concrètes de violence familiale, de suicides, d'abus d'excitants divers et d'autres phénomènes que les statistiques sèches ne peuvent absolument pas dépeindre.

Nous en sommes venus à la troisième partie de notre analyse, qui était la question du crédit agricole, celle de savoir quelle est la valeur de ces fermes. Sur ce sujet nous avons des témoignages contradictoires: d'une part celui de la Société du crédit agricole, d'autre part celui de l'Association des banquiers canadiens. Il s'agit de deux catégories distinctes d'établissements de crédit.

On nous avait signalé il y a deux ans que la Société du crédit agricole changeait d'allure et de caractère. Qu'elle clarifiait sa mission, en ce sens qu'au lieu de subir des pertes horribles et presque incroyables qu'elle avait connues dans les années précédentes, elle allait agir en prêteuse et s'efforcer d'opérer aux alentours du seuil de rentabilité comme l'exige sa nouvelle mission. Et c'est ce qu'elle fait.

Malheureusement, l'Association des banquiers canadiens ne voit pas cette mission du même œil. Elle estime que la Société s'est mise à concurrencer les prêteurs commerciaux du secteur privé en traitant avec des entreprises agricoles rentables au lieu d'agir en prêteur de dernier recours. Ce à quoi les banquiers s'opposent, estimant que la Société du crédit agricole devrait exercer un rôle complémentaire plutôt que concurrent.

L'ABC relève que si la SCC conserve sa mission actuelle, le secteur privé, c'est-à-dire les banques commerciales, va probablement réduire son personnel et ses programmes axés sur le secteur agricole, et devra peut-être supprimer ses bureaux dans certaines petites villes des Prairies. La disparition de ces agences pourrait nuire à ces zones rurales, et les exploitants pourraient avoir plus de mal à obtenir des crédits d'exploitation pour leur activité courante. Je ne saurais dire s'il s'agissait là d'une menace ou d'une observation mais en tout cas cela augure mal.

De toute évidence, l'Association des banquiers canadiens estime que la Société du crédit agricole ne devrait pas leur faire de concurrence. Elle devrait, selon eux, revenir à son rôle traditionnel de prêteur de dernier recours, en assumant les hypothèques à risque élevé que les banques commerciales ne peuvent accepter. De plus, elle devrait continuer à être un instrument de la politique socio-agricole du gouvernement fédéral en fournissant des conseils de gestion, des services éducatifs et en faisant de la R & D dans le domaine des finances agricoles, mais elle ne devrait certainement pas faire concurrence aux banques.

Cela me rappelle un aphorisme: si vous ne supportez pas la chaleur, ne restez pas dans la cuisine. Ils vantent la concurrence, mais lorsqu'il y en a ils n'aiment pas cela.

J'ai un autre point. Les dernières statistiques que j'ai pu trouver indiquent que 800 000 acres de terres agricoles des Prairies sont actuellement en nantissement ou saisies par les prêteurs. De cela, 400 000 acres, soit la moitié, sont en Saskatchewan.

La Société du crédit agricole faisait remarquer dans la clarification de son rôle, qu'elle ne serait plus simplement un prêteur de dernier recours, mais qu'elle accorderait de l'aide hypothécaire et des crédits en concurrence, et en complément des services financiers fournis par les autres institutions financières. De plus, la SCA sera probablement le seul organisme à fournir des hypothèques à long terme, stables pendant 10, 15 ou 20 ans, à un taux fixe, contrairement aux banques qui ne prêtent qu'à taux flottant ou à termes beaucoup plus courts d'un, deux ou trois ans, ce qui ne donne pas une stabilité suffisante à un agriculteur qui planifie l'avenir financier de sa propriété. Voilà pour la situation du crédit et de la dette.

Nous avons étudié ensuite—je pense que c'est correct, mais si ce n'est pas cela mes collègues du comité me corrigeront—la question des bureaux d'examen de l'endettement agricole qui ont été créés il y a environ deux ans et demi pour agir en médiateur entre les prêteurs et les emprunteurs. Ils nous ont fourni des statistiques assez surprenantes. On nous a dit que ces bureaux d'examen de l'endettement agricole traitaient 10 000 cas environ dans les Prairies et que 75 p. 100 d'entre eux avaient été réglés. Dans les cas qui ont été réglés, des accords volontaires entre l'agriculteur et le prêteur ont été conclus dans une proportion de 77 p. 100 environ.

● (1520)

Nous voulions connaître le nombre de règlements visant des agriculteurs qui avaient quitté leur exploitation et disparu, et celui des agriculteurs ayant obtenu un rééchelonnement de leurs dettes ou un prolongement de la période de remboursement, ce qui est plutôt difficile à obtenir. Tout ce que nous avons pu conclure, c'est que tous ceux avec lesquels nous nous sommes entretenus étaient relativement satisfaits du travail effectué par les bureaux d'examen de l'endettement agricole. On jugeait que ces bureaux étaient sincères et qu'ils comptaient des agriculteurs pouvant rapprocher les deux parties, ce qui avait permis, parfois, de parvenir à d'excellents accords.

Honorables sénateurs, je tiens à signaler que l'une des questions sur lesquelles nous n'avons pu obtenir d'autres précisions concernait une rumeur qui a été portée à notre attention par une des associations agricoles. Cette association jugeait qu'un grand nombre des accords ou rééchelonnements en question n'avaient absolument pas donné les effets escomptés. En d'autres termes, un grand nombre des agriculteurs qui avaient accepté certains arrangements avec leur banque, avec leur caisse de crédit ou la Société du crédit agricole s'étaient rapidement retrouvés, un an après environ, de nouveau en difficulté et avaient dû abandonner leur exploitation. À ce sujet, nous avons demandé à cette association et à un autre organisme, le Groupe canadien de réorientation des agriculteurs, de nous apporter des preuves à ce sujet, et ce sont-là les renseignements que nous avons obtenus.

Les associations concernées ont entrepris un suivi de ce qui s'est passé dans les cas où on avait rééchelonné la dette. Elles ont élaboré un questionnaire, afin de déterminer combien des ententes en question avaient réussi, si vous voulez, et combien s'étaient terminées par un échec. L'opinion générale veut qu'il faudra encore attendre un an environ avant que ces associations puissent fournir des renseignements utiles sur ces questions.